

**ARRÊTÉ N° ARR_2023_0270_TARIF CH DOLE USLD
LOUIPASTEUR_032023**

fixant les prix de journée 2023
de l'UNITE DE SOINS DE LONGUE DUREE
du Centre Hospitalier "Louis Pasteur"
à DOLE
à compter du 1er mars 2023

Service : PDS - SEBC - TARIFICATION CONTROLE DES ETABLISSEMENTS

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles :

- L. 314-1 et suivant et R. 314-1 et suivants relatifs au financement et la tarification des établissements sociaux et médico-sociaux ;
- L. 351-1 à L. 351-7 et R. 351-15 à R. 351-19 relatifs aux contentieux de la tarification sanitaire et sociale et à l'introduction des recours ;

VU la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

VU le décret n°2016-1814 du 2 décembre 2016 relatif aux principes généraux de la tarification, au forfait global de soins, au forfait global dépendance et aux tarifs journaliers des établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes relevant du I et II de l'article L. 313-12 du CASF ;

VU la délibération du Conseil départemental du Jura n° CD_2022_051 du 7 novembre 2022 fixant pour 2023 l'objectif annuel d'évolution des dépenses ;

VU les propositions budgétaires présentées par l'établissement ;

VU les propositions de modifications budgétaires transmises par l'autorité de tarification pour 2023, le 17 février 2023 ;

VU l'avis de Monsieur le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle des Solidarités ;

VU l'arrêté en vigueur de délégation permanente de signature consentie à Madame la Directrice Générale des Services du Département ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 Les prix de journée de l'USLD du CENTRE HOSPITALIER de DOLE sont fixés comme suit, à compter du **1^{er} mars 2023** :

USLD du CH Louis Pasteur de DOLE		
+ 60 ANS	HÉBERGEMENT	65,59 €
	DÉPENDANCE	
	GIR 1 et 2	28,35 €
	3 et 4	17,99 €
	5 et 6	7,63 €
- 60 ANS	HÉBERGEMENT et DÉPENDANCE	89,58 €

ARTICLE 2 Pour les résidents de plus de 60 ans et dont le domicile de secours est situé dans le Jura, une dotation globale relative à la dépendance prenant en compte le niveau de dépendance moyen des résidents, est versée aux établissements au titre de l'APA.

Pour l'exercice 2023, la dotation globale est fixée à **184 620 €** pour l'USLD du Centre Hospitalier de DOLE.

Cette dotation 2023 est versée sous forme de 12 acomptes mensuels.

ARTICLE 3 Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir à la juridiction territorialement compétente dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié, ou de sa publication pour les autres personnes.

ARTICLE 4 Madame la Directrice Générale des Services du Département, Messieurs le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle des Solidarités, le Président du Conseil de Surveillance, le Directeur de l'établissement susvisé, ainsi que le Chef de service de gestion comptable de Lons-le-Saunier, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site Internet du Département <https://www.jura.fr/> et affiché dans les locaux de l'établissement.

Fait à Lons-le-Saunier.

Destinataires :

- Département
 - Mission Comptabilité
 - Direction de l'Autonomie
 - Site Internet
- Chef de service de gestion comptable de Lons le Saunier
- Établissement
- Préfecture

Signature de l'arrêté